

Commune :  
Nogaro

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 506  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :  
Cachet du service d'origine :

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

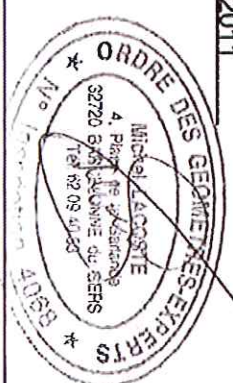
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/01/2011 par M. LACOSTE géomètre à Barcelonne du Gers.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463  
A Barcelonne le 28.03.2011

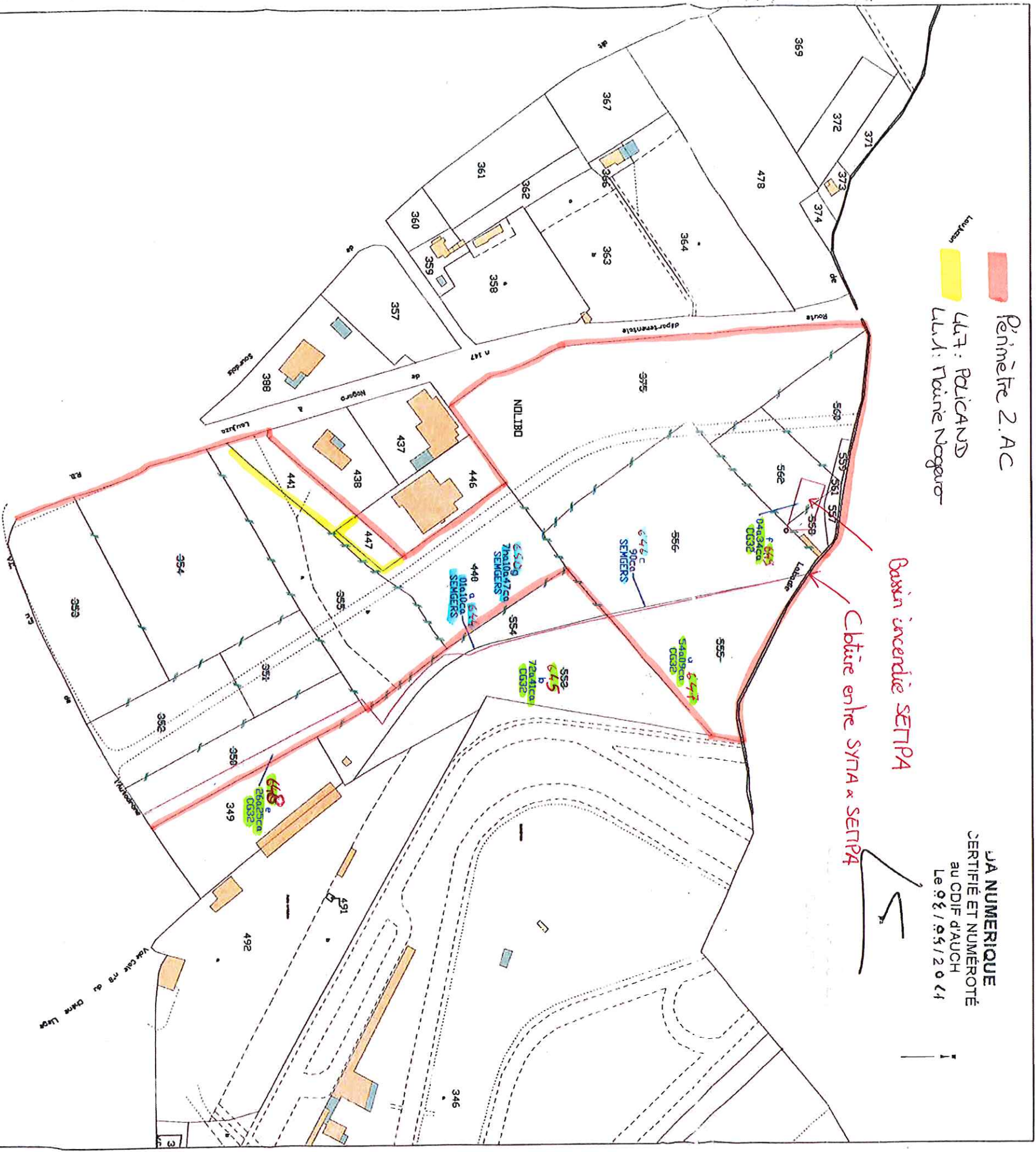
Suivant Pouvoirs joints  
M. Lacoste

Section : 0A  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/2500  
Date de l'édition : 31/01/2011  
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par  
M. LACOSTE Michel  
à : BARCELONNE DU GERS  
Date : 31/01/2011  
Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant, qualité de l'autorité expropriante).



JA NUMERIQUE  
CERTIFIÉ ET NUMÉROTÉ  
au CDIF d'AUCH  
Le 08/05/2011



